

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, , Jean-Michel BOCHATON,

POUVOIRS : Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean Michel BOCHATON, Hélène PINET à Marie-José BAYOUD-TORRES

OBJET : FISCALITE LOCALE DIRECTE : TAUX D'IMPOSITION 2025.

Le Maire rappelle que conformément à l'engagement pris en 2023, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat. Il est donc proposé de maintenir, pour l'année 2025, les taux d'imposition.

En conséquence, **le Conseil Municipal décide par 33 voix pour** de fixer les taux comme suit :

- Taux foncier bâti : 33,27 %
- Taux foncier non bâti : 53,19 %
- Taux taxe d'habitation : 11,12 %

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 18/12/2024.

Le Maire,

